



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan 2022 de la sécurité en Haute-Vienne

Dossier de presse
Jeudi 2 février 2023

SOMMAIRE

.....

COMMUNIQUE DE SYNTHÈSE

- **Les atteintes aux biens**
- **Les atteintes aux personnes**
- **La lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes**
- **La lutte contre les trafics de stupéfiants**
- **Les infractions économiques et financières**
- **Les infractions relevées par les services en hausse**
- **La lutte contre la radicalisation**
- **Les affaires marquantes**

L'ACCIDENTALITE ET LA DÉLINQUANCE ROUTIÈRES

- **Les chiffres de l'accidentalité routière**
- **La lutte contre l'insécurité routière**

Contact presse :

Préfecture
Bureau de la communication interministérielle
pref-communication@haute-vienne.gouv.fr
Tél 05 55 44 17 50 / 17 56

COMMUNIQUE DE SYNTHÈSE

Bilan 2022 de la sécurité dans le département de la Haute-Vienne

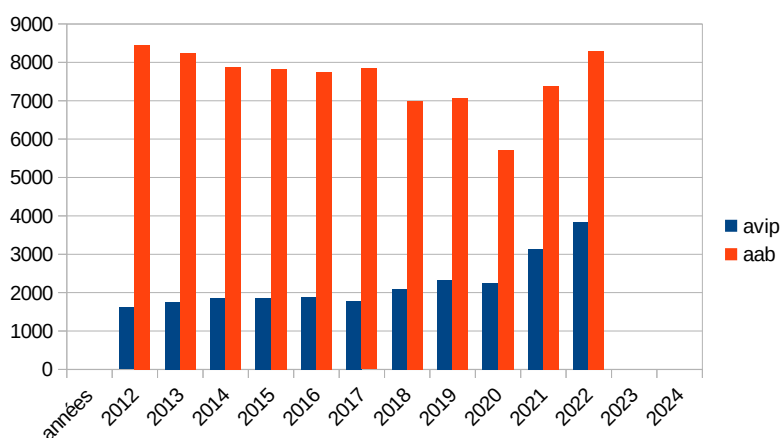
Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Vienne, a présenté ce jeudi 2 février le bilan de l'année 2022 de la lutte contre la délinquance et de l'accidentalité routière dans le département de la Haute-Vienne, aux côtés de Baptiste PORCHER, procureur de la République, du commissaire divisionnaire Yannick SALABERT directeur départemental de la sécurité publique, du général Bernard THIBAUD, commandant du groupement de gendarmerie départementale, du commissaire divisionnaire Anthony DE FREITAS MEIRA directeur territorial de la police judiciaire et du colonel Christophe ROLLAND commandant la Section de Recherches de Limoges.

Les chiffres de la délinquance 2022, publiés par le service statistique du ministère de l'Intérieur, de manière indépendante, confirment que la Haute-Vienne reste un département dans lequel délinquance et criminalité s'inscrivent toujours dans des registres peu élevés. Les chiffres constatés restent largement en deçà de la moyenne nationale, et ce dans toutes les rubriques d'analyse de la délinquance :

	Atteintes aux biens	Vols sans violence	Vols liés aux véhicules	Vols par effraction de logements	Vols sans violence contre les personnes	Vols avec violence	Destructions et dégradations
France <i>Nb faits/1000 habitants</i>	31,23	9,9	7,2	5,8	9,9	1,03	8,2
Haute-Vienne <i>Nb faits/1000 habitants</i>	24,1	6,2	5,7	4,6	6,2	0,36	7,6
<i>Evolution 2020 / 2021</i>	↗	↘	↗	↗	↗	↘	↘

	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	Violences physiques crapuleuses	Vols avec violence	Violences physiques non crapuleuses	Violences sexuelles
France <i>Nb faits/1000 habitants</i>	12,71	2,5	5,3	2,7	1,3
Haute-Vienne <i>Nb faits/1000 habitants</i>	10,2	2,3	4,4	2,1	1,1
<i>Evolution 2020 / 2021</i>	↗	↗	↗	↗	↗

Evolution des atteintes aux biens et atteintes volontaires à l'intégrité physique sur 10 ans



Le département de la Haute-Vienne présente pourtant certaines particularités, comme celle d'abriter à la fois 9 quartiers prioritaires politique de la Ville dans la même aire urbaine, et d'un autre côté, une zone rurale importante. Les enjeux en matière de sécurité sont donc très diversifiés : les territoires ont leurs spécificités en matière de délinquance, ce qui suppose une adaptation permanente des effectifs des forces de sécurité aux réalités du terrain.

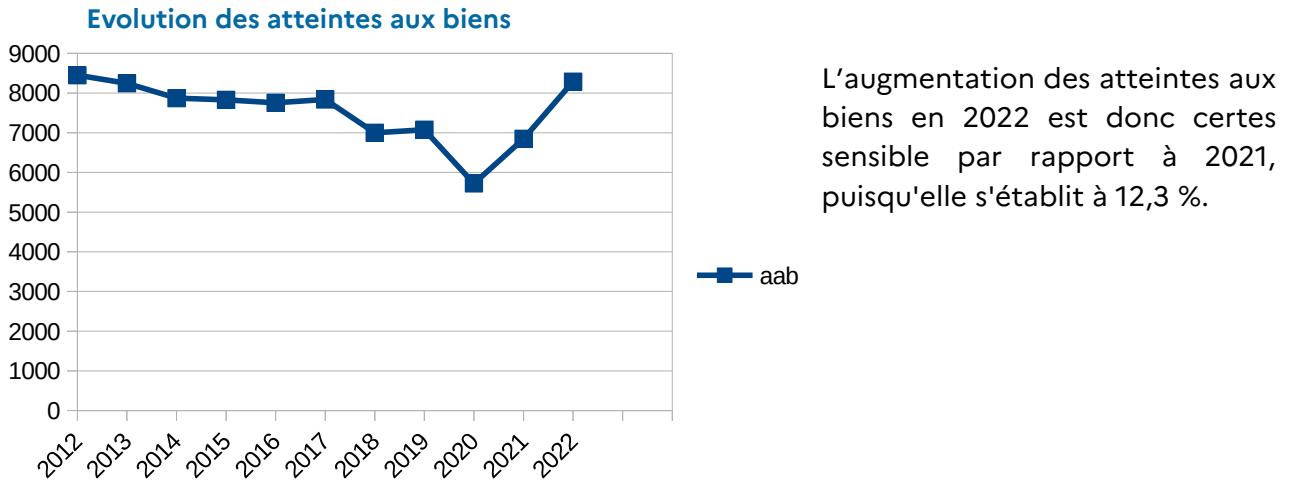
Cette année post-confinement 2022 se caractérise également par un nombre de faits marquants et de résolutions d'affaires importants.

Sur le volet de l'accidentalité routière, l'année 2022 se distingue par une fortes baisse des accidents mortels (14 contre 32 en 2021). On comptabilise 420 accidents corporels avec blessés dont 133 hospitalisés.

Pour l'ensemble de ces résultats, la préfète a rendu hommage au dévouement, au courage et au professionnalisme de l'ensemble des policiers et des gendarmes mobilisés tout au long de l'année et qui agissent au quotidien pour notre sécurité.

Les atteintes aux biens

Les atteintes aux biens, qui recouvrent à la fois les vols liés aux voitures, les cambriolages et les dégradations, augmentent par rapport à l'année 2021 avec 8 288 contre 7 378.



L'analyse détaillée des atteintes aux biens donne les résultats suivants :

- des **cambriolages**, en particulier, les vols dans les logements sont en hausse de 12,6 % : 1027 cambriolages ont été constatés contre 912 en 2021, 598 en 2020 année exceptionnelle avec deux confinements, 865 en 2019, 992 en 2018, et 1268 en 2017.

- des **vols liés aux véhicules** en hausse de **18,38 %** par rapport à 2021, de **30,8 %** par rapport à 2020 et de **15,5 %** par rapport à 2019 :

· + **47,5 %** sur les accessoires de véhicules (528 faits contre 358 ; un taux de 1,4 /1000 pour 2022 et 1,1 pour la période 2020-2022)

· + **15,4 %** pour les vols dans les véhicules (1302 faits contre 1128 en 2021 ; un taux de 3,5 / 1000 et 2,9/ 1000 pour la période 2020-2022)

· en revanche une baisse des vols de véhicules avec **295 vols** en 2022 contre 309 en 2021 soit - **4,5 %** et un taux de 0,8 /1000 habitants.

- des **destructions et dégradations** stables par rapport à 2021 (2842 faits contre 2720) soit un taux de 7,6 faits pour 1 000 habitants.

Les vols avec violence ont baissé : 143 faits commis contre 176 en 2021, 124 en 2020, 151 en 2019, 23 en 2018 et 18 en 2017.

Parmi ces vols, **les vols avec armes** (armes à feu, armes blanches ou par destination) ont été moins nombreux : 22 faits commis contre 26 en 2021, 28 en 2020, 22 également en 2019, 131 en 2018 et 103 en 2017.

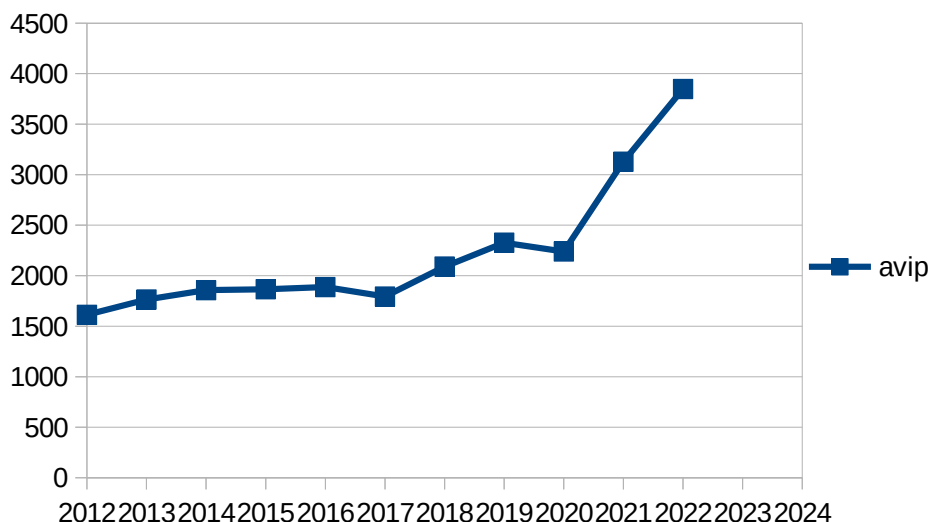
Les **vols violents sans armes** sont nettement plus nombreux que ceux avec armes et représentent la majeure partie de cette diminution (-19,3%) 121 faits en 2022 contre 152 en 2021, 101 en 2020 et 127 en 2019.

Le 20 septembre 2022, une **convention partenariale de sécurité et de prévention de la délinquance dans le logement social** a été signée entre les services de la direction départementale de la sécurité publique, de la préfecture, du parquet, de la mairie de Limoges et du premier bailleur social, Limoges Habitat. L'objet de cette convention est de renforcer la coordination entre ces services dans un but général de prévention de la délinquance et plus particulièrement de l'amélioration de la tranquillité publique à laquelle aspirent fortement les résidents des logements relevant de l'habitat social.

Les atteintes aux personnes

Les **atteintes volontaires à l'intégrité physique** augmentent de 22,98 %, pour atteindre 3848 faits.

Evolution du nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique



Cette hausse est quasi-continue depuis plusieurs années mais s'explique notamment par la libération de la parole et une facilitation des dépôts de plaintes, en particulier dans le domaine des violences sexuelles et familiales.

Les violences intrafamiliales regroupent **783 faits** en 2022 contre **644** en 2021, soit une augmentation de **21,6 %** en un an. Le nombre de victimes s'établit à **1 296** en 2022 contre **1 095** en 2021. La **part de violences intrafamiliales parmi les coups et blessures** s'établit à **47,2 %** des faits. Dans les autres départements, ce taux se situe à 34,2 % à Paris, 44,2 % dans le Rhône et 62,5 % en Dordogne.

En zone police, **325** faits ont été constatés en 2022 concernant **735** victimes.
En zone gendarmerie, **458** faits ont été constatés en 2022 concernant les **561** victimes.

La lutte contre ce phénomène passe notamment par le recours aux services d'**intervenants sociaux**, mis à disposition du commissariat central par le CCAS de Limoges à compter de 2018, et de la Gendarmerie par le conseil départemental depuis 2019.

Selon une enquête nationale, 60 % des situations révélées auprès des forces de sécurité ne sont pas connues des services sociaux, qui ont pourtant un rôle primordial à jouer.

Les violences sexuelles passent de **387** en 2021 à **425** en 2022, soit 38 faits de plus (+ **9,8%**) mais restent néanmoins inférieures aux chiffres nationaux.

Les violences physiques crapuleuses, les plus traumatisantes puisqu'il s'agit des agressions accompagnées de vols, restent à un niveau faible de 121 faits contre 150 faits en 2021, soit une diminution de 19,3 %.

Les violences physiques en général augmentent avec 2 519 actes en 2022 contre 1 948 en 2021, soit + 29,3 %.

Les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans et plus augmentent dans une même proportion avec 1 651 faits en 2022 contre 1 310 faits en 2021, soit + 27,4 %.

La lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes

Face à la hausse significative des violences intra-familiales, sexuelles et sexistes, l'État et ses partenaires se sont mobilisés pour apporter des réponses fortes

Les dispositifs de protection

↳ **Téléphone grave danger (TGD)** : Le parquet de Limoges dispose désormais d'un stock de 25 TGD, contre 8 TGD fin 2021. En 2022, 41 TGD ont été attribués (17 en 2021).

↳ **Bracelets anti rapprochement (BAR)** :

- 8 BAR prononcés par la juridiction depuis la mise en œuvre du dispositif (fin décembre 2020), dont 3 en 2022 et 1 en 2023 ;

- 7 BAR sont en cours à Limoges (prononcés par le TJ de Limoges ou une autre juridiction)

↳ **Ordonnance de protection (OP)** : 37 requêtes d'ordonnance de protection en 2022

Les mesures du Grenelle contre les violences conjugales

La mise en œuvre du « Grenelle contre les violences conjugales reste une priorité en Haute-Vienne. Elle se traduit par une forte mobilisation de l'État et de ses partenaires (collectivités locales, associations, hôpitaux...) et constitue une priorité de la politique pénale du Parquet.

Les actions réalisées

↳ Comité de pilotage V.I.F du Tribunal Judiciaire des situations judiciairisées ;

↳ Conseil local d'aide aux victimes dédié aux violences intrafamiliales (CLAV VIF)

↳ Cellule de suivi mensuel VIF des situations non judiciairisées ;

↳ Centre de prise en charge des auteurs (CPCA) : 4 places pour l'hébergement des auteurs ;

↳ 1 Intervenant social en gendarmerie et 1 au commissariat ;

↳ Mise en place d'un « Retex » féminicide par la Cour d'Appel ;

↳ Saisie des armes blanches et armes à feu des auteurs dès le dépôt de plainte ;

↳ 5 places d'hébergement supplémentaires pour les victimes soit 31 places au total ;

↳ Création d'un kit de communication (affiche, brochures, format carte visite 3919 avec numéros locaux) ;

↳ Création d'une Maison de Protection des Familles au sein du GGD87 ;

↳ Création d'une unité des Atteintes aux Personnes (UAP) avec des référents VIF au commissariat ;

↳ Création d'une Unité de Victimologie au CH Esquirol ;

↳ Création de l'unité d'accueil pédiatrique enfant en danger (UAPED) à l'hôpital Mère-Enfant

↳ Création d'une association spécialisée dans la Prévention du psycho trauma chez l'Enfant en Limousin

↳ Création d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales et conjugales en milieu rural (W!FE) à Saint-Léonard de Noblat

↳ Création d'une association d'Information Écoute Lien Entraide Soutien (IELES) contre les violences sexistes et sexuelles. à Bellac (dans le cadre « Aller Vers »)

Des conventions ont été adoptées

- ↳ Convention pour l'accueil, l'accompagnement des victimes de violences conjugales, intrafamiliales et sexuelles au sein des établissements de santé signée le 7 octobre 2022
- ↳ Convention relative aux « fiches de liaison », retraçant l'ensemble du parcours des victimes de VIF entre France Victimes 87 et le Tribunal Judiciaire, signée le 22 juin 2022
- ↳ Convention de prise en charge financière des actes médico-légaux pour les femmes victimes de violences CHU- CPAM- MSA
- ↳ Convention relative au signalement des victimes de violences conjugales avec l'ensemble des ordres médicaux
- ↳ Convention d'hébergement des auteurs dans le cadre du CPCA avec ARSL – Tribunal Judiciaire et Préfecture, signée le 25 novembre 2021.

Dans le cadre de la politique menée par le Gouvernement pour lutter contre les violences faites aux femmes, **Isabelle LONVIS-ROME, ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances**, était à Limoges, vendredi 28 octobre 2022.

Elle a débuté son déplacement par la visite du centre de suivi et de prise en charge des auteurs de violence de Limoges, qui est en charge de la coordination nationale de tous les CPCA (ARSL).

La ministre s'est ensuite rendue à la maison de protection des familles de Limoges, afin d'échanger avec les équipes de gendarmerie.

Enfin, le déplacement s'est terminé par la visite de l'Hôtel de police de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) de la Haute-Vienne. Madame la ministre a inauguré la salle Mélanie, salle destinée à l'audition des mineurs victimes de violences sexuelles ou physiques, afin de recueillir la parole des enfants victimes de violences dans les meilleurs conditions.

Le budget départemental 2022

Pour garantir l'action de l'État, il a été décidé de consacrer à la lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles des moyens budgétaires sans précédent. Ainsi, en 2022 un budget de **778 595 €** a permis de renforcer les dispositifs existants et de soutenir de nombreuses initiatives, celles portées par l'État mais aussi celles des partenaires associatifs et des collectivités.

Les infractions économiques et financières

Les **infractions économiques et financières** progressent (+ 4,5 % et un taux de 6,3 faits / 1 000 habitants en 2022 contre 5,7 / 1 000 en 2021) dans des proportions semblables aux tendances nationales tout en étant légèrement inférieures. Cette expansion trouve son origine au sein de la délinquance astucieuse dans les infractions liées aux falsifications et usages de moyens de paiement volés ou détournés.

Les infractions relevées par les services en hausse

Cet indicateur du travail des policiers et gendarmes se maintient à un niveau élevé et connaît même une hausse (7,8 % par rapport à 2021 pour la police nationale). Cette augmentation résulte notamment de la mise en œuvre des amendes forfaitaires délictuelles qui réprime de façon directe la détention des produits stupéfiants, qui sont majoritairement constatées en milieu urbain. Elle donne une indication précise du niveau d'engagement et d'investissement des forces de sécurité au quotidien.

La lutte contre les trafics de stupéfiants

1103 personnes en infraction à la législation sur les stupéfiants ont été mises en cause par la Police et la Gendarmerie, soit **22 % de plus** qu'en 2021, signe d'une activité, d'un engagement et d'une attention toujours accrues des services de sécurité sur cette activité délinquante.

117 personnes ont été en infraction pour du trafic en 2022 contre **115** en 2021 soit un taux de 0,3 / 1 000 habitants et **986** personnes ont été en infraction pour de l'usage en 2022 contre **857** en 2021 soit un taux de 2,6 / 1 000 habitants.

Les amendes forfaitaires délictuelles pour usage de stupéfiants sont en légère baisse avec **478** AFD en 2022 contre **512** en 2021. A noter : les mineurs pris en infraction ne peuvent pas être verbalisés.

En 2022, **4** points de deals ont été démantelés à la suite des **9** déjà démantelés en 2021.

La mobilisation des services de police (DDSP et SRPJ) et de la gendarmerie nationale, notamment la section de recherche (SR) et le groupe d'intervention régional (GIR) a permis des saisies importantes :

Cannabis : 1 211 kg

Cocaïne : 3,190 kg

Héroïne : 0,050 kg

Ecstasy : 0,072 kg

Khat : 6,1 kg

Amphétamines : 2,2 kg

Crack : 0,021 kg

La lutte contre la radicalisation

Dans le département, l'animation et la coordination de **la politique de lutte contre la radicalisation** se traduit par la tenue hebdomadaire de la réunion du groupe d'évaluation départemental (GED) où sont analysées, après évaluation, les situations et les signalements présentant un faisceau d'indices en lien avec une potentielle radicalisation.

La prévention des risques de radicalisation est mise en œuvre, tout particulièrement, par le biais d'actions de sensibilisation et d'information dans le but de développer la vigilance de tous, de partager un socle de connaissances qui permette de professionnaliser les acteurs de terrain sur cette problématique complexe et évolutive et sur ses enjeux.

En particulier, une action de formation à destination des entreprises privées est réalisée en visio-conférence, depuis 3 ans, afin de permettre aux dirigeants, managers et chargés des ressources humaines mais aussi aux acteurs associatifs d'acquérir une connaissance suffisante pour prévenir, mais aussi agir et signaler.

En 2022 ce sont au total 430 personnes qui ont participé volontairement à ces actions.

La lutte contre le séparatisme et la mise en œuvre de la loi confortant le respect des valeurs de la République (CRPR) du 24 août 2021 se traduisent par :

- La mise en place depuis janvier 2020, de la cellule départementale opérationnelle de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR) regroupant divers services de l'État et des collectivités (forces de sécurité, CAF, URSSAF, DDFIP, éducation nationale, Jeunesse-engagement et sport, PAF, douanes). Cette instance définit des moyens d'entrave et de contrôle sur des structures commerciales ou associatives identifiées par les services comme étant en marge des valeurs de la République.

En 2022, la CLIR s'est ainsi réunie à 6 reprises et ce sont une dizaine de contrôles conjoints qui ont été réalisés (CODAF – lutte contre la fraude, et CLIR), permettant de mettre à jour des irrégularités (fraude aux prestations sociales, emploi d'étrangers sans titre).

- En parallèle, à la suite de décrets d'application, des informations sont communiquées aux collectivités et aux associations afin de respecter les nouvelles implications de la loi CRPR (le contrat d'engagement républicain, la séparation des activités culturelles et culturelles, l'enseignement en famille et en écoles privées hors contrat).

Les affaires marquantes

L'année 2022 aura été marquée par un certain nombre d'affaires emblématiques de la réactivité et de l'investissement des forces de l'ordre pour notre sécurité.

Lutte contre les atteintes à la tranquillité publique

Saisie de motocyclette dans le cadre de la lutte contre les rodéos urbains à Condat-sur-Vienne.

Le 18 mai 2022, après signalement de rodéos de moto-cross au 17 police secours à Condat-sur-Vienne, la formation motocycliste de Limoges entreprenait des patrouilles et repéraient deux motos. Les deux conducteurs non casqués prenaient d'importants risques pour tenter d'échapper aux contrôles des policiers. Après une course poursuite, filmée par la caméra piéton, et grâce à des témoignages d'automobilistes, l'un des deux conducteurs est retrouvé.

La moto appartenait à son frère. Le mis en cause, non détenteur du permis A, refusait le dépistage stupéfiants. Le motard de la police ayant effectué la prise en charge déposait plainte pour mise en danger de la vie d'autrui. Le frère du mis en cause, propriétaire de la moto était auditionné. Le mis en cause, âgé de 21 ans, reconnaissait partiellement les faits. La moto était saisie. A l'issue de sa garde à vue, il était déféré au parquet.

Délinquance locale

Démantèlement d'une filière de trafic de stupéfiants et d'immigration clandestine

Le 31 mai 2022, la brigade mobile de recherches de Limoges est parvenue à démanteler une filière de trafic de stupéfiants et d'immigration clandestine dans la communauté algérienne, en co-saisine avec la DDSP de la Haute-Vienne. Les membres du réseau accueillait des ressortissants algériens sans titres de séjour en leur demandant, en contrepartie de leur hébergement, de dealer pour leur compte. Auteurs de nombreux troubles à l'ordre public, les revendeurs étaient logés dans des appartements inoccupés transformés en squats dans le quartier de la place Carnot à Limoges. Les sept meneurs de ce réseau de revendeurs ont été interpellés.

Cambriolages sériels, vols et incendie de véhicules, dégradations

Le 21 mars 2022, un véhicule et des cartes de carburant d'un club de Canoë kayak sont volés sur la commune d'Aixe-sur-Vienne. Le véhicule est retrouvé partiellement incendié. Les investigations menées par la brigade de recherches de Saint-Junien permettent d'identifier dans un premier temps deux individus puis de les lier à une équipe composée de 7 autres petits délinquants locaux.

22 faits sont formellement imputables à ce groupe, dont des cambriolages, vols et incendies de véhicules, dégradations aggravées, vols à la roulotte et escroqueries.

Interpellés le 27 juin 2022, les mis en cause sont condamnés à des peines allant de rappel à la loi pour les moins impliqués à des peines de 2 ans d'emprisonnement pour les plus actifs.

Démantèlement d'un réseau de proxénétisme

La DTPJ de Limoges était saisie en janvier 2022 par le parquet de Limoges des suites d'une enquête initiée à Saintes (17), faisant état d'une suspicion de faits de proxénétisme à Saint-Junien (87). L'enquête menée par le service permettait de confirmer les soupçons, établissant l'existence d'une structure locale organisant et bénéficiant de la prostitution de mineures notamment.

Les quatre principaux mis en cause étaient interpellés le 10 juin 2022. Deux d'entre eux étaient finalement mis hors de cause. Les deux autres étaient déférés aux fins de mise en examen. L'un était écroué tandis que le second était placé sous contrôle judiciaire.

Incendies volontaires de végétation

Entre le 12 juin et le 28 juillet 2022, plusieurs incendies de végétation sont constatés sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles. La répétition des faits oriente les enquêteurs sur une hypothèse criminelle. Après investigations, un agriculteur est interpellé le 28 juillet 2022, Entendu sur 21 faits, il est écroué et jugé le 2 septembre, condamné à 24 mois d'emprisonnement et maintien en détention.

Entre le 18 juillet 2022 et le 13 août 2022, plusieurs incendies de végétation sont constatés sur la commune de Saint-Hilaire-les-Places et communes alentours. Les dispositifs opérationnels et de surveillance mis en place permettent d'orienter les investigations sur une résidente locale, retraitée. Placée en garde à vue le 22 août 2022, une femme âgée de 68 ans reconnaît des incendies de végétation commis entre 2019 et 2022 sur les communes de Saint-Hilaire-les-Places et de Ladignac-le-Long. 25 départs de feux lui sont imputables.

La mise en cause est présentée le 23 août 2022 au tribunal judiciaire de Limoges. CRPC/COPJ en date du 13 janvier 2023, d'une obligation de soins, d'une interdiction de paraître sur les communes impactées et d'un placement sous contrôle judiciaire dans l'attente de son procès.

Courant août 2022, huit incendies laissant penser à une origine volontaire étaient déclenchés sur la commune de Couzeix.

Devant la succession de ces feux, la Police Nationale de Limoges mettait en place un dispositif de surveillance accrue sur cette commune. L'exploitation de la vidéo surveillance de la commune, croisée à une minutieuse enquête de voisinage orientait les soupçons sur une femme, âgée d'une cinquantaine d'années, promenant un chien. Identifiée, cette dernière était interpellée à domicile le 16 août 2022 et placée en garde à vue. Inconnue des services de police et de justice, cette femme reconnaissait avoir déclenché les huit incendies par ennui, aimant regarder le départ de feu avant de quitter les lieux.

A l'issue de sa garde à vue, la mise en cause était déférée au Parquet pour présentation au magistrat. Elle était placée sous contrôle judiciaire en attente de jugement.

Lutte contre les violences urbaines

Violences au Val de l'Aurence

Les 1^{er} et 2 août 2022, le quartier du Val de l'Aurence était en proie à un épisode de violences urbaines. Un incendie était déclenché à proximité de l'école Joliot-Curie, entraînant l'intervention des pompiers et de la DDSP qui subissaient alors de nombreux tirs de mortiers d'artifice et des jets de pierres. En renfort de la DDSP, la CRS 8 intervenait pour rétablir l'ordre. Le calme revenu, les investigations menées par la DDSP et la DTPJ ont permis d'interpeller huit individus reconnus comme les meneurs du groupe de délinquants à l'origine de ces troubles.

Lutte contre les trafics de stupéfiants

Interpellation de deux individus impliqués dans un trafics de stupéfiants

Le 9 janvier 2022, une surveillance des policiers de la Brigade Anti-Criminalité permettait dans un premier temps d'interpeller deux individus très défavorablement connus des services et dans un deuxième temps de procéder à la perquisition d'un logement vacant « nourrice » situé au 13ème étage d'un immeuble au cœur du Quartier Prioritaire de la Ville de la Zup de l'Aurence.

Les deux hommes étaient conduits au commissariat de Police de Limoges où ils étaient placés en garde à vue.

Les perquisition du logement nourrice, du hall du point de deal et de leur domicile permettaient de découvrir 219 grammes de cocaïne, 43 grammes et 7 doses de crack, 500 grammes d'herbe de cannabis, 147 g de résine de cannabis, des emballages vides et une arme de type fusil de chasse calibre 12 (canon scié), 10 doses et 6,6 grammes de cocaïne.

A l'issue de leur garde à vue de presque 72 h, le mis en cause de 20ans était déféré dans le cadre d'une procédure de plaider coupable et d'une comparution immédiate pour le second âgé de 25 ans.

Trafic de stupéfiants : démantèlement d'un trafic de stupéfiants à Limoges

Le 2 février 2022, la surveillance des policiers de la Brigade Anti-Criminalité dans un quartier de la Zup de l'Aurence permettait d'identifier un appartement comme lieu possible de stockage et de deal. Cinq individus étaient interpellés. 106 g d'herbe, 530 g de résine et 30 g de cocaïne, ainsi que 380 € étaient saisis lors de la perquisition de l'appartement et 180 € étaient découverts sur le dealer interpellé dans la cage d'escalier.

À l'issue de leur garde à vue prolongée, les cinq interpellés étaient déférés et présentés au magistrat.

Les trois hommes interpellés dans et à proximité de l'appartement étaient présentés au Juge des Libertés et de la Détention qui décidait de leur détention provisoire jusqu'à leur jugement en comparution immédiate le 7 février 2022. Un mineur de 17 ans était convoqué devant le Juge des Enfants pour le 07/04/2022. La « nourrice » faisait l'objet d'une *comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité* (CRPC).

À l'issue de la comparution immédiate, l'homme identifié comme étant à la tête du trafic était condamné à 12 mois ferme en maintien en détention. Le deuxième ayant pour mission la revente de cocaïne était condamné à 6 mois de prison ferme avec une révocation de 4 mois de sursis qui portait sa peine d'emprisonnement à 10 mois. Le dernier qui avait pour mission la vente du cannabis, était condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Interpellation par la DZCRS d'un angoumoisain transportant 77,5 kg de résine de cannabis à Limoges (87)

77,5 kg de résine de cannabis étaient découverts lors d'un contrôle par une unité de la délégation zonale motocycliste des CRS. Le conducteur, un jeune homme originaire d'Angoulême (16) était placé en garde à vue.

Le Parquet saisissait la DTPJ de la poursuite de l'enquête. Le mis en cause, en état de récidive légale, faisait usage de son droit au silence. Les investigations établissaient qu'il avait récupéré ces stupéfiants en région lyonnaise le jour même, vraisemblablement pour les acheminer sur Angoulême. Jugé le 7 avril 2022 en comparution immédiate, il était condamné à deux ans de prison ferme et écroué.

Découverte d'armes dans le quartier des Portes Ferrées.

Après réception d'un rapport d'identification d'empreintes digitales relevées sur des armes et investigation, les enquêteurs de la Sûreté Départementale identifiaient et interpellaient le 17 mai 2022, deux frères dans le quartier des Portes Ferrées. Trois téléphones portables et une sacoche contenant 3155 euros en billets de banque étaient appréhendés. En dépit des dénégations des mis en causes sur leur implication dans un trafic de stupéfiants et sur la possession des armes, pourtant manipulées par eux, l'individu majeur faisait l'objet d'une CRPC/COPJ, tandis que son frère mineur était convoqué devant le Juge des Enfants.

Démantèlement d'un trafic international de cannabis implanté en Limousin et en région parisienne - Saisie d'une tonne de résine de cannabis.

En novembre 2021, la DTPJ Limoges, le GIR Limousin et la SD de la Haute-Vienne initiaient une enquête pour trafic de stupéfiants visant un Limougeaud implanté dans le quartier sensible de Beaubreuil, spécialisé dans le convoyage de stupéfiants pour le compte de différents réseaux. Il agissait ainsi au profit de trafiquants internationaux implantés en région parisienne, en Espagne et au Maroc, en apportant son concours aux opérations d'importation et de distribution des stupéfiants. L'envergure du dossier conduisait à la saisine de la JIRS de Bordeaux et justifiait la co-saisine de l'OFAST.

Le 11 août 2022, à l'issue d'une nouvelle importation depuis le sud de l'Espagne, 5 individus étaient interpellés et 22 cartons contenant une tonne de cannabis saisis. Ils étaient mis en examen et écroués.

Le 29 novembre 2022, trois autres individus, identifiés pour avoir participé ou organisé plusieurs importations de stupéfiants pour le compte de ce réseau étaient interpellés en région parisienne, à Creil (60) et dans le Morbihan. Deux étaient écroués et le troisième placé sous contrôle judiciaire.

Trafic interdépartemental de résine de cannabis

En septembre 2021, les investigations conduites par la brigade de recherches de Limoges confirment l'existence d'un trafic de produits stupéfiants sur la commune de La Meyze en Haute-Vienne et mettent à jour une organisation locale structurée avec des ramifications interdépartementales : Haute-Vienne, Corrèze et Dordogne.

Le lundi 14 mars 2022 4 individus sont interpellés à leur domicile, suite à un approvisionnement de type « slow fast » effectué la veille, en provenance de la frontière espagnole, côté Basque.

Les perquisitions des domiciles sont permettant la saisie de 40 000 euros d'avoirs criminels. Les mis en cause sont condamnés le 9 septembre 2022 à des peines de prison allant de 12 à 36 mois.

Dégradation de biens publics

Atteintes aux mâts de mesure anémométriques dans le cadre de projet éoliens

Entre le 6 avril et le 6 septembre 2022, 6 faits d'atteintes à des mâts de mesure anémométriques installés ont fait l'objet de dégradations.

En juillet 2022, un

Les investigations (vidéos, ADN...) réalisées par le groupe de travail « EOLE 87 » associant la brigade de recherche et la section de recherche de Limoges permettent d'identifier un véhicule et 4 individus proche de la mouvance écologique contestataire. Une opération judiciaire a eu lieu le 18 janvier 2023. Les 4 individus mis en cause ont été interpellés et remis à la justice.

Dégradations d'antennes relais

Entre le 13 octobre et le 3 novembre 2022, des dégradations sont commises sur des sites relais téléphoniques de moindre importance. Le ou les auteurs pénètrent sur ces lieux, généralement isolés et sans sécurité active, en découpant une partie du grillage d'enceinte puis sectionnent les câbles d'alimentation électrique ou des fils de mise à la terre.

Aucune revendication ni tags ne sont constatés et les sites ne sont pas dédiés pour certains à la 5G.

Les investigations recensent au total 10 faits dont 4 avec vol de cuivre ou de batteries, ce qui oriente plutôt les enquêteurs sur des voleurs de métaux que des actions anti-antennes relais ciblées.

Atteintes à l'environnement

Dans le cadre des contrôles Europol, le responsable d'un garage à Solignac a fait l'objet d'une opération judiciaire CODAF le 28 juin 2022. De multiples infractions relatives à l'environnement sont relevées : abandon et dépôt illégal de déchets par leur détenteur provoquant une dégradation substantielle de l'environnement, gestion de déchets sans agrément et exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement sans autorisation.

Délinquance itinérante internationale

Cambrilage de cabinets vétérinaires

Courant octobre 2022, trois cabinets vétérinaires de la Haute-Vienne font l'objet d'effraction. Le type singulier de cambriolage peu commun dans le mode opératoire qui vise presque exclusivement des produits anti-parasitaires en nombre à un phénomène de délinquance naissant.

Les investigations menées par la brigade de recherches de Limoges permettent d'identifier et d'interpeller un individu d'origine roumaine et son véhicule de « guerre ».

Les perquisitions sont positives sur des centaines d'objets volés. Déféré au TJ de Limoges le 10 novembre 2022, il est placé en détention provisoire. Présenté en comparution immédiate le lundi 14 novembre 2022, il est décidé d'un renvoi contradictoire, avec maintien en détention pour préparation de la défense.

Cambrilages de résidences principales

Entre le 14 et le 17 janvier 2022, une série de cambriolages était constatée sur les communes de Chalus, Verneuil-sur-Vienne et Saint-Brice-sur-Vienne.

Les investigations menées dans le cadre de la coopération internationale permettent de confondre un individu de nationalité géorgienne.

Au total, 16 faits de cambriolages imputés au suspect sont recensés sur l'ensemble du territoire national. Interpellé le 23 juin 2022, l'intéressé est déféré le 25 juin 2022 au parquet de LIMOGES puis incarcéré.

L'accidentalité et la délinquance routières

En 2022, on comptabilise 420 accidents (437 en 2021), 14 tués (32 en 2021), 503 blessés (523 en 2021) et 133 blessés hospitalisés (124 en 2021).

Malgré la forte baisse des accidents mortels constatée en 2022 (2021 : 32 ; 2020 : 12 ; 2019 : 18 ; 2017 : 20), les blessés hospitalisés se maintiennent à un niveau élevé.

Il est à noter que les chiffres 2022 restent toutefois, et en toute rigueur, en cours de consolidation.

En 2022, les principales causes des accidents mortels restent **la vitesse excessive ou inadaptée (34 %)** et le **refus de priorité (13 %)**, **causes indéterminées (13 %**, avec des enquêtes en cours). Les conduites addictives restent par ailleurs un point de vigilance tout particulier pour les forces de l'ordre.

L'implication des jeunes dans l'accidentalité routière est un motif de préoccupation.

Sur la seule année 2022, les jeunes (18-34 ans) sont impliqués dans 59,3 % des accidents avec une responsabilité engagée dans 58,5 % des accidents.

Ils représentent 21,4 % des tués (3 tués sur les 14 au total).

Les cyclistes sont des usagers de la route particulièrement vulnérables. Pour l'année 2022, on déplore ainsi 36 accidents (sur 420 soit 8,5 % des accidents du département) qui impliquent un vélo et qui ont fait 34 blessés (sur 503) et 3 morts (soit 21,4 % des usagers de la route tués dans le département qui en compte 14). Dans la majorité des cas, ces accidents se déroulent en agglomération (32 soit 89 %).

Enfin, les usagers de la Haute-Vienne effectuant un trajet d'ordre professionnel (domicile/travail et utilisation professionnelle) ont été impliqués dans 174 accidents corporels (42 % des accidents corporels). Ces chiffres se maintiennent à un niveau élevé, dans un contexte où la voiture dispose de peu d'alternatives pour se rendre au travail en milieu rural.

Les actions pour lutter contre l'insécurité routière

L'effort de présence au bord des routes est restée soutenue et la pression de contrôles maintenue. En 2022, le **nombre de suspensions de permis est restée stable par rapport à 2021**.

L'interdiction de doubler pour les véhicules de plus de 3,5 T sur la RN 145 et la RN 520

Compte tenu du trafic poids lourds élevé, des caractéristiques géométriques, et de la hausse récurrente de son accidentalité, l'interdiction de doubler pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes est entrée en vigueur le 01/08/2022 sur la RN145 entre Bellac et La Croisière.

Cette interdiction a pour objectif :

- de sensibiliser l'ensemble des chauffeurs poids-lourds qui empruntent cet axe aux nombreuses traversées de bourg et les inciter à adopter une conduite plus apaisée ;
- de renforcer la sécurité des autres véhicules et usagers de cet axe, en particulier de renforcer la sécurité des déplacements des riverains et usagers locaux de la RN 145 qui ont besoin quotidiennement d'utiliser cette route nationale qui permet l'irrigation du territoire.

Cette interdiction a été étendue à la RN 520 (contournement de Limoges) le 1^{er} octobre 2022.

La signature du document général d'orientation (DGO) 2023-2027

Le DGO constitue un outil de programmation qui définit les orientations d'actions à mener en matière de sécurité routière sur notre département pour la période 2023-2027. Partagé avec les principaux partenaires institutionnels, il a été signé en conférence de presse le 6 décembre 2022 par Mme la Préfète de la Haute-Vienne, M. le Procureur de la République, M. le Président du Conseil départemental et MM. les Présidents des associations des Maires de la Haute-Vienne (ou leurs représentants).

Ce document traduit donc la volonté d'une approche partenariale et de faire converger toutes les énergies vers cinq enjeux :

- les conduites à risques,
- les deux-roues motorisés,
- les nouveaux modes de mobilité dite « douces »,
- le risque routier professionnel,
- les jeunes.

Ces enjeux sont déclinés chaque année en actions financées dans le cadre du plan départemental d'action de la sécurité routière.

En 2022, 72 213 euros ont permis de financer 46 actions :

- 45 249 € au titre de subventions attribuées aux associations/collectivités (39 actions)
- 26 965 € pour la réalisation d'actions pilotées par l'unité sécurité routière (7 actions)

Les tables rondes du Club Sécurité Routière en Entreprise (SRE) 87

L'action « tables rondes » du 2 mai 2022 a été pilotée par le Club SRE 87 et soutenue par la Préfecture et la CARSAT. Les thèmes présentés et les questions posées ont été choisis en fonction des problématiques auxquelles les entreprises sont régulièrement confrontées :

- Conduire en entreprise, quels sont les droits et les devoirs de l'employeur ?
- Addictions, comment prévenir les risques ?

Ces deux tables rondes ont permis d'analyser diverses situations et d'apporter des outils aux entreprises afin de les soutenir dans leurs actions de prévention (une quarantaine de personnes étaient inscrites).

L'action « sacs à pharmacies »

Pour marquer les 50 ans de la sécurité routière et entretenir la dynamique de vigilance au volant qui doit être sans cesse renouvelée, la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine a lancé une action de communication-anniversaire à partir du 20 juin 2022 avec le concours des préfectures et directions départementales des territoires, services de sécurité routière, de 9 départements de la région : Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Les Landes, les Deux-Sèvres, la Vienne et la Haute-Vienne.

En Haute-Vienne, 70 pharmacies (70 000 sacs) ont accepté de se servir de ce support afin de sensibiliser les personnes à la lecture des pictogrammes sur les boîtes de médicaments et ainsi les prévenir de leurs effets sur la conduite.

Des moyens renforcés

En zone police

La DDSP s'est vue dotée de 18 caméras-piétons supplémentaires avec une moyenne de 172 enregistrements mensuels et 40 utilisateurs par mois et de 9 nouveaux véhicules. Au titre du plan dit "poignées de porte", ainsi nommé parce qu'il facilite les achats du quotidien destinés à améliorer les conditions de travail des policiers et d'accueil des usagers, une dotation de 45 779 € a été attribuée pour des travaux de peinture, sanitaires, sols, stores.

La police nationale poursuit sa transformation numérique. Les policiers sont de mieux en mieux équipés. 287 smartphones NEO 2 ont été déployés. Le système Live view a été lancé permettant le déport des images des caméras-piétons vers la salle de crise (CIC) et sur les smartphone NEO 2 des policiers.

En zone gendarmerie

L'ensemble des personnels du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne a été doté du nouveau terminal NEO 2 (391 NEO 2 distribués).

192 postes de travail UBIQUITY, permettant l'accès à l'ensemble serveurs et fichiers de la gendarmerie en « mobilité », ont été mis en place. Enfin, 114 caméras-piétons ont été affectées en dotation des unités de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne.

Tels sont les efforts consacrés aujourd'hui à la modernisation de nos forces de sécurité.